COMMUNIQUÉ

Les bibliothèques et centres de documentation à l'heure du reconfinement

La circulaire du 30 octobre portant sur la mise en place du confinement[1] précise que « *les bibliothèques et centres de documentation universitaires doivent rester accessibles aux usagers sur rendez-vous : guichet de prêt (emprunt et retour) et accès aux salles de lecture*».

Ce même 30 octobre, le SNPTES interrogeait la ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Madame Frédérique Vidal, sur l'absence d'outil national permettant la réservation de places de travail. A ce jour, le SNPTES n'a obtenu aucune réponse. **C'est pourquoi le SNPTES réitère sa question et demande au ministère de mettre à disposition de tous les établissements documentaires de l'ESR, les outils permettant un accueil de qualité des usagers des bibliothèques et centres de documentation.** A l'heure actuelle, les établissements documentaires se démènent chacun de leur côté pour mettre en œuvre un outil qui ne générerait pas une surcharge excessive de travail au personnel. *Affluences,* solution payante déjà en fonction dans certaines bibliothèques propose des modules très onéreux. C'est pourquoi **le SNPTES demande la prise en charge par le ministère de tout surcoût engendré par la mise en place de ce service.**

Concernant la jauge d'accueil, celle-ci est déjà à 50% dans la plupart des établissements documentaires depuis la rentrée universitaire. Le SNPTES s'inquiète que celle-ci n'ait pas été revue au vu de la situation sanitaire actuelle. Celle-ci ne peut être maintenue que dans le cas où toutes les conditions de mise en sécurité des personnels ou usagers sont assurées. **Pour le SNPTES, le « Click and collect » reste la solution minimale à mettre en œuvre.** L'accueil dans les centres documentaires doit être réservé aux usagers les plus démunis et les outils de réservation doivent permettre la limitation du nombre de réservations, par exemple à 2 demi-journées par semaine, afin de permettre au plus grand nombre d'étudiants dans le besoin de venir travailler ou de suivre leur cours en ligne.

Enfin, les horaires d'ouverture des établissements documentaires doivent permettre aux personnels d'être au maximum en télétravail tel que demandé par la ministre de la Fonction publique. Le SNPTES demande que les bibliothèques ne soient ouvertes au public que par demi-journée afin de permettre le respect du télétravail ou à minima avec une pause méridienne permettant ainsi au personnel de se restaurer tout en se protégeant et en limitant les regroupements dans les salles de pause du fait de la fermeture des espaces de restauration. **De même, pour les ouvertures en soirée et fin de semaine, le SNPTES s'interroge sur leur maintien dans le contexte sanitaire actuel.**

Pour le SNPTES, la continuité de service public est essentielle. L'accompagnement et le soutien aux étudiants les plus précaires sont nécessaires pour éviter tout décrochage. **Pour le SNPTES, il est indispensable de déployer les moyens et outils sur le long terme et non pas au coup par coup afin d'amortir les effets de cette crise loin d'être finie sur les usagers et personnels.**

Choisy-le-Roi, le 6 novembre 2020

[1] *https://www.snptes.fr/doc_num.php?explnum_id=5977*

SNPTES - 18, rue Chevreul - 94600 Choisy-le-Roi - Tél. : 01 48 84 08 62
Courriel : secretariat@snptes.org - Site web : http//www.snptes.fr - Espace de discussions : http://forum.snptes.fr

FA-ENESR autonome et libre